



ORIGINAL

Département d'Indre-et-Loire

VILLE D'AMBOISE

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE ST
N°2021 / 120
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE
D'AMBOISE**

Le Maire de la Ville d'Amboise,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

- Considérant la demande en date du 31 mars 2021 de l'entreprise SPIE Citynetworks domiciliée route de Vauzelle 37600 LOCHES, concernant l'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo à Amboise,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publics,
- Considérant que les travaux nécessitent un aménagement de la circulation routière,
- Considérant que cette réglementation peut être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRETE

Article 1 : A partir du lundi 12 avril 2021 et jusqu'au vendredi 23 avril 2021 et à partir du lundi 17 mai 2021 et jusqu'au vendredi 11 juin 2021 inclus, la circulation sera interdite rue Victor Hugo entre le carrefour rue de la Tour et l'impasse du moulin et la rue Racine entre la rue Victor Hugo et la voie d'accès au parking des Tanneurs sauf aux véhicules de l'entreprise chargée des travaux.

Une déviation pour les véhicules sera mise en place par les rues suivantes :

- Rue de la Tour
- Rue Général Foy
- Avenue de Léonard de Vinci
- Rue du Clos Lucé
- Et vice et versa

Une déviation pour les piétons et les cyclistes sera mise en place par les rues suivantes :

- Rue de la Tour
- Rue Racine
- Parking des Tanneurs
- Impasse du Moulin
- Et vice et versa

La circulation sera mise à double sens rue du Clos Lucé, entre l'allée du pont Moulin et la rue de la Malonnière le temps des travaux.

A partir du lundi 26 avril 2021 et jusqu'au vendredi 14 mai 2021 inclus, la circulation sera réduite et régulée avec alternat par panneaux B.15 et C.18 pour permettre le déroulement des travaux. La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit rue Victor Hugo, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

La circulation initiale sera rétablie sans préavis dès la fin des travaux.

L'accès et le stationnement devront rester libre sur le parking de la Tour Heurtault, des places de stationnements seront réservées pour la mise en place des bacs de regroupements pour les ordures ménagères.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables en tant que de besoin :

- Aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie,
- Aux véhicules de Police et de Gendarmerie.

Article 3 : Le pétitionnaire doit assurer et sécuriser le cheminement des piétons et conserver l'accès aux riverains au droit des travaux et ce pendant toute la durée de celui-ci.

Article 4 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions modificatives et complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Les services de Gendarmerie et de Police sont habilités à prendre toutes dispositions modificatives et complémentaires pour l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le Maire, la Directrice Générale des Services de la Ville d'Amboise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est adressée pour information aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours d'Amboise, à la Brigade de Gendarmerie d'Amboise et à la Police Municipale d'Amboise.

Fait à Amboise, le 6 avril 2021

Notifié le **13 AVR. 2021**
Affiché et publié le **13 AVR. 2021**


Par délégation du Maire


Jacqueline MOUSSET

1^{ère} Adjointe en charge de la voirie

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au représentant de l'Etat.

FICHE INSTRUCTION ARRETE TEMPORAIRE

Expéditeur : C.Bruneau	Destinataire : E. PEYRAT		
	ARRETE (AT-) N° 2021 - 120		
	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Déménagement	<input type="checkbox"/> Cérémonie
	<input type="checkbox"/> Encomb. voirie	<input type="checkbox"/> Manifestation	<input type="checkbox"/> Divers

A DIFFUSER A :	DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
	mail	fax	courrier	
<input checked="" type="checkbox"/> Pétitionnaire	X			13 AVR 2021
<input checked="" type="checkbox"/> GENDARMERIE	X			
<input checked="" type="checkbox"/> SERVICES DE SECOURS- Envoyé le plan des déviations	X			
<input checked="" type="checkbox"/> POLICE MUNICIPALE	X			
<input type="checkbox"/> CCVA				
<input checked="" type="checkbox"/> SMICTOM	X			
<input checked="" type="checkbox"/> POSTE AMBOISE	X			
<input type="checkbox"/> REMI M DEGUIL				
<input type="checkbox"/> TRANSDEV M BOUTET				
<input type="checkbox"/> STA				
<input checked="" type="checkbox"/> HOPITAL URGENCE	X			
<input type="checkbox"/> DDT				
<input type="checkbox"/> MAIRIE				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE : Spie : M. Blaison - M. Lubineau - M. Boucanville Siel : M. Ragot - Orange : Mr Mahoudeau	X			
<input type="checkbox"/> SERVICES FOIRES ET MARCHES (+ imprimé encombrement)				
<input checked="" type="checkbox"/> AUTRE SERVICE : Service communication <i>P. Schrauch, P. Guil</i>	X			

Les travaux nécessitent une permission supplémentaire :		DIFFUSION PAR :			DATE D'ENVOI
		mail	fax	courrier	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>travaux publics</u>	PV-T n°				
<input type="checkbox"/> Permission de voirie <u>particuliers</u>	PV-P n°				
		+ Envoi original en préf.			
<input type="checkbox"/> DICT (récépissé)	DICT-R n°				
<input type="checkbox"/> Demande de renseignements (récépissé)	DR-R n°				
<input type="checkbox"/> Autorisation de rejet	AR n°				
		+ Envoi original en préf.			